



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENTS
NUMÉRO 241-2017
NUMÉRO 305-01-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2017, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2017

Règlement décrétant des travaux de construction d'un émissaire pluvial sur le rang Point-du-Jour Nord et construction d'un accès à la rivière de L'Assomption secteur Saint-Gérard au montant de 330 100 \$ et autorisant un emprunt de 330 100 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.
(Règlement modifié par la résolution n° 2018-01-0012)

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 avril 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 305-01-2018

Règlement amendant le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 305-2016, soit :

- Abroger le 5e paragraphe de l'article 34 concernant les conditions d'autorisation de démolition ;
- Modifier l'article 35 concernant la garantie monétaire ;
- Ajouter l'article 35.1 concernant le montant d'une garantie monétaire ;
- Ajouter l'article 35.2 concernant la confiscation ou la remise d'une garantie monétaire.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 19 avril 2018 et publié le 24 avril 2018.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville